

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 15.12.99.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la demande : 22.06.01 Bulletin 01/25.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : G M R Société à responsabilité limitée
— FR.

72 Inventeur(s) : RENAULT MARC.

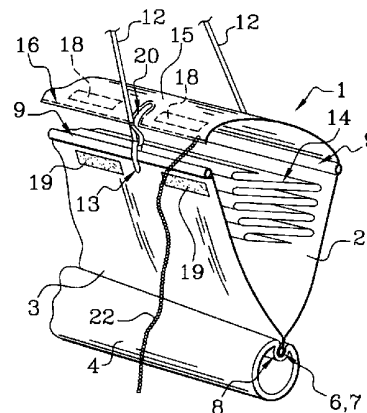
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : CABINET HARLE ET PHELIP.

54 HOUSSE DE GRAND VOILE.

57 Cette housse de grand voile se présente sous la forme d'un sac allongé en matière souple, par exemple en toile plastifiée, constitué de deux panneaux latéraux (2, 3) qui s'étendent vers le haut à partir de la baume (4), chacun d'un côté de la grand voile (14) pour former une sorte de V de réception. Les panneaux (2, 3) sont maintenus dressés par des filins (12) qui proviennent du mât et qui sont accrochés sur leur bordure supérieure; ils sont associés à un dispositif de fermeture amovible aménagé au niveau de leur bordure supérieure.

Conformément à l'invention, le dispositif de fermeture de cette housse est constitué d'un volet (15) qui prolonge la bordure supérieure de l'un des panneaux latéraux (2) et dont la bordure d'extrémité (16) est destinée à venir se fixer de manière amovible sur la face externe de l'autre panneau latéral (3) au moyen d'un système d'attache du type auto-grippant (18, 19). En outre, des fentes transversales (20) sont aménagées sur la bordure d'extrémité du volet (15) pour permettre le passage des filins de tension (12) accrochés sur la bordure supérieure du panneau latéral (3).



La présente invention concerne une housse assurant la protection de la grand voile d'un bateau après affalement sur la baume de mât.

Les baumes de mât des bateaux à voile sont couramment équipées d'une housse dans laquelle la grand voile peut être logée lorsqu'elle n'est pas utilisée, de manière à assurer sa protection contre les intempéries ou les dégradations liées au soleil et à la lune (rayonnement ultraviolet en particulier). Cette housse, de forme générale trapézoïdale, s'étend sur toute la longueur de la baume de mât, ou pratiquement toute sa longueur ; elle s'apparente à un grand sac en matière souple (toile plastifiée par exemple) constituée de deux panneaux latéraux qui sont maintenus dressés de part et d'autre de la grand voile au moyen de filins accrochés au mât. Ces deux panneaux latéraux s'étendent à partir de la baume de mât et ils constituent ensemble une sorte de Vé de réception. L'obturation de l'ouverture supérieure de ce Vé de réception, pour assurer un cloisonnement optimal de la grand voile, est obtenue par un système de fermeture à glissière monté à l'extrémité de rabats qui prolongent les deux panneaux latéraux.

La partie supérieure des housses n'étant pas facilement accessible, les manoeuvres de la fermeture à glissière ne sont pas très simples à réaliser et peuvent même parfois s'avérer dangereuses, notamment lorsque la baume de mât déborde de l'encombrement général du bateau.

La présente invention propose une nouvelle structure de housse dont le système de fermeture original est plus facile à mettre en œuvre.

De manière classique, cette housse de grand voile comprend deux panneaux latéraux qui s'étendent chacun d'un côté de la grand voile et qui sont maintenus dressés par des filins de tension provenant du mât et accrochés sur leur bordure supérieure.

Conformément à l'invention, le dispositif de fermeture de cette housse est constitué d'un volet qui prolonge la bordure supérieure de l'un des panneaux latéraux et dont la bordure d'extrémité est destinée à venir se fixer de manière amovible sur la face externe de l'autre panneau latéral ; en outre, des fentes transversales sont aménagées sur la bordure d'extrémité de ce volet de fermeture pour permettre le passage des filins de tension accrochés sur la bordure supérieure du panneau latéral en vis-à-vis.

Les moyens de fermeture sont situés sur l'un des côtés de la housse, ce qui facilite grandement leur accessibilité.

Toujours selon l'invention, les moyens de fixation de la bordure d'extrémité du volet de fermeture sur le panneau latéral en vis-à-vis consistent en un système d'attache du type autoagrippant. On utilise alors de préférence des tronçons de bande autoagrippante régulièrement répartie, pour partie, sur la face interne du volet de fermeture, et pour la partie complémentaire sur la face externe du panneau latéral en vis-à-vis.

Selon une autre caractéristique particulièrement intéressante, la bordure d'extrémité du volet de fermeture est équipée d'au moins un élément de cordage ou similaire, constituant un organe de préhension pour faciliter le positionnement ou l'enlèvement dudit volet.

Mais l'invention sera encore illustrée, sans être aucunement limitée, par la description suivante d'un mode de réalisation particulier, donné uniquement à titre d'exemple et représenté sur les dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue générale d'une housse de grand voile conforme à la présente invention, positionnée le long de la baume de mât d'un bateau ;
- la figure 2 est une vue en perspective partielle de la housse de grand voile conforme à la présente invention ;
- la figure 3 est une vue en coupe de la partie inférieure de la housse, au niveau de la zone de jonction des deux panneaux latéraux ;
- la figure 4 est une vue en coupe au niveau de la bordure supérieure de l'un des panneaux latéraux de la housse ;
- les figures 5 à 7 sont des vues schématiques, en coupe transversale, qui illustrent en trois étapes l'opération de fermeture de la housse.

La housse de grand voile 1 illustrée sur les figures 1 et 2 se présente sous la forme d'un grand sac allongé réalisé en matériau souple, par exemple en toile plastifiée. Cette housse 1 comprend deux panneaux latéraux 2 et 3 qui ont tous les deux une forme générale trapézoïdale et qui s'étendent sur pratiquement toute la longueur de la baume 4 du mât 5.

Les bordures inférieures des deux panneaux souples 2 et 3 sont solidarisées entre elles par une couture ; comme cela apparaît sur la figure 2 et plus en détail sur la figure 3, ces bordures inférieures sont également solidarisées avec

un ourlet 6 dans lequel est inséré un jonc longitudinal 7. Ce jonc 7 avec son ourlet de réception 6 constitue une ralingue qui forme un bourrelet rigide venant se verrouiller par coulissement dans une rainure 8 aménagée sur la génératrice supérieure de la baume 4.

- 5 Les bordures supérieures des deux panneaux souples 2 et 3 comportent une structure de rigidification 9 en forme de jonc longitudinal 10 logé dans un ourlet 11. Cette structure de rigidification 9 permet l'accrochage de filins de tension 12, régulièrement répartis, qui proviennent du mât 5. Les filins 12 sont fixés sur les bordures supérieures des panneaux 2 et 3 par l'intermédiaire de points
10 d'attache en forme d'oeillets 13.

Les deux panneaux souples 2 et 3 sont disposés chacun d'un côté de la grand voile 14 et les filins de tension 12 assurent leur maintien en position dressée permettant la réception de ladite grand voile 14, après affalement sur la baume 4.

- 15 La bordure supérieure du panneau latéral 2 se prolonge sur toute sa longueur par un volet 15 adapté pour fermer l'ouverture supérieure entre les deux panneaux 2 et 3, une fois la grand voile 14 affalée. Les dimensions du volet 15 sont adaptées en conséquence et sa bordure d'extrémité 16 comporte un système d'attache amovible sur la bordure supérieure du panneau souple 3
20 en vis-à-vis. Ce système d'attache amovible est constitué de tronçons de bande autoagrippante dont une partie 18 est fixée sur la face interne de la bordure d'extrémité 16 du volet 15, et dont la partie complémentaire 19 est fixée sur la face externe de la bordure supérieure du panneau 3.

- Lors de la fermeture de la housse 1, la bordure d'extrémité 16 du volet 15 et la
25 bordure supérieure du panneau 3 se recouvrent en partie. Des fentes transversales 20 sont aménagées sur la bordure d'extrémité 16 du volet de fermeture 15 pour permettre le passage des filins 12 à l'occasion de ce recouvrement partiel. Ces fentes 20 sont orientées perpendiculairement à la bordure d'extrémité 16 du volet 15 ; elles s'étendent sur une longueur de
30 quelques centimètres et leur largeur est minimisée pour optimiser le cloisonnement de la grand voile.

Au niveau des deux extrémités de la housse, des panneaux de fond complémentaires (non représentés) complètent le cloisonnement.

Les opérations d'ouverture et de fermeture du volet 15 sont réalisées manuellement. Comme certaines zones de la baume de mâât 4 sont bien souvent assez difficiles d'accès la bordure d'extrémité 16 du volet de fermeture 15 est équipée d'un ou de plusieurs cordages 22 qui, par traction d'un côté ou de l'autre, permettent de faciliter les manoeuvres.

Lorsque la grand voile 14 est en position d'utilisation, déployée le long du mâât (figure 5), le volet d'obturation 15 se place de lui-même à l'intérieur du Vé de housse 2, 3. Le ou les cordages 22 peuvent également être placés dans ce Vé de housse 2, 3 ; on peut aussi les laisser pendre extérieurement, en totalité ou en partie, pour faciliter leur accessibilité en vue des manoeuvres ultérieures de fermeture.

Lorsque l'on veut ranger la grand voile 14 dans sa housse de protection 1, le cas échéant on extrait le ou les cordages 22 du Vé de réception 2, 3, et on affale la grand voile 14 sur la baume 4, entre les deux panneaux 2, 3 (figure 6). Il suffit ensuite de positionner correctement le volet d'obturation 15 sur l'ouverture supérieure de la housse en s'aidant du ou des cordages 22 que l'on peut faire passer par-dessus la baume, de positionner les fentes 20 sur les filins de tension 12, de bien tendre le volet 15 et de fixer sa bordure d'extrémité 16 sur la bordure supérieure du panneau latéral 3 au moyen des tronçons de bande autoagrippante 18, 19 (figure 7).

Une fois la grand voile cloisonnée, le ou les cordages 22 peuvent être rangés à l'intérieur de la housse.

Ces différentes manoeuvres peuvent être réalisées sans grandes difficultés de part et d'autre de la baume de mâât, sans nécessiter un accès direct au niveau de la partie supérieure médiane de la housse.

L'ouverture de la housse s'effectue d'une manière tout aussi simple en dégrafant les bandes autoagrippantes sur l'un des côtés latéraux, en faisant passer le ou les cordages 22 par dessus la baume de mâât pour les rendre accessibles au niveau de l'autre côté latéral et en tirant sur ces cordages pour déplacer le volet d'obturation 15 de manière à autoriser l'élévation de la grand voile.

- REVENDICATIONS -

1.- Housse pour la protection de la grand voile (14) d'un bateau après affalement sur la baume de mât (4), laquelle housse se présente sous la forme d'un sac allongé en matière souple, par exemple en toile plastifiée, constitué de
5 deux panneaux latéraux (2, 3) qui s'étendent vers le haut à partir de ladite baume (4), chacun d'un côté de la grand voile (14), pour former une sorte de Vé de réception, lesquels panneaux (2, 3) sont maintenus dressés par des filins de tension (12) qui proviennent du mât (5) et qui sont accrochés sur leur bordure supérieure, et lesquels panneaux (2, 3) sont associés à un dispositif de
10 fermeture amovible aménagé au niveau de leur bordure supérieure, caractérisée en ce qu'elle comprend un dispositif de fermeture constitué d'un volet (15) qui prolonge la bordure supérieure de l'un des panneaux latéraux (2) et dont la bordure d'extrémité (16) est destinée à venir se fixer de manière amovible sur la face externe de l'autre panneau latéral (3), des fentes
15 transversales (20) étant aménagées sur la bordure d'extrémité (16) dudit volet (15) pour permettre le passage des filins de tension (12) accrochés sur la bordure supérieure dudit panneau latéral (3).

2.- Housse de grand voile selon la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens de fixation de la bordure d'extrémité (16) du volet (15) sur le
20 panneau latéral (3) consistent en un système d'attache du type autoagrippant (18, 19).

3.- Housse de grand voile selon la revendication 2, caractérisée en ce qu'elle comporte des tronçons de bande autoagrippante régulièrement répartis, pour une partie (18) sur la face interne du volet de fermeture (15), et pour la
25 partie complémentaire (19) sur la face externe du panneau latéral (3) en vis-à-vis.

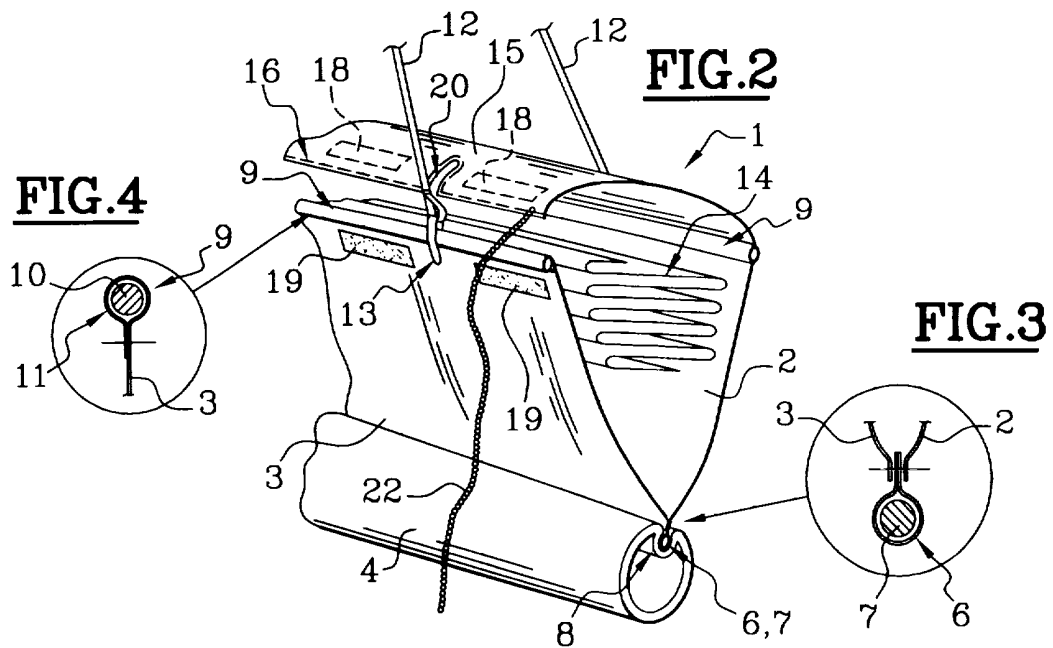
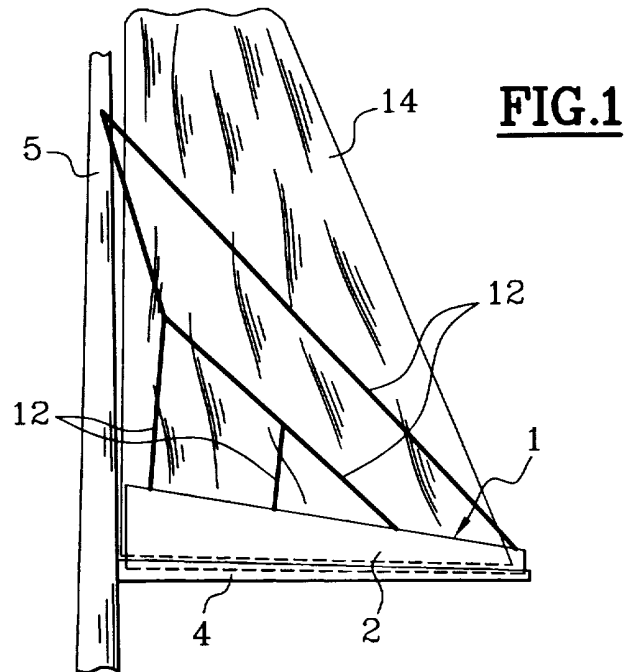
4.- Housse de grand voile selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que la bordure d'extrémité (16) du volet de fermeture (15) est équipée d'au moins un élément de cordage (22) ou similaire, constituant un
30 organe de préhension pour faciliter le positionnement et l'enlèvement dudit volet (15).

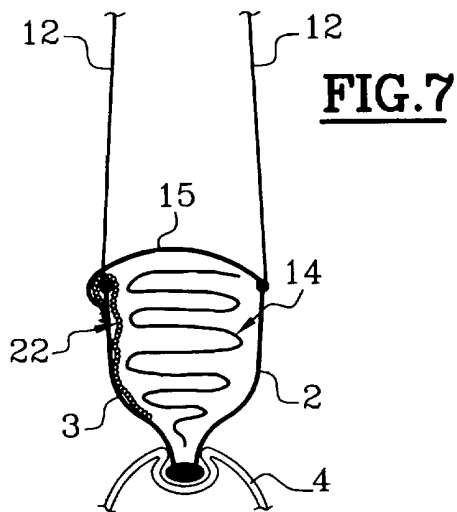
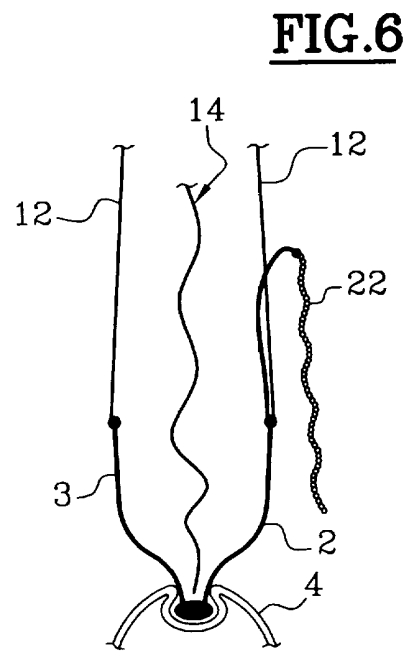
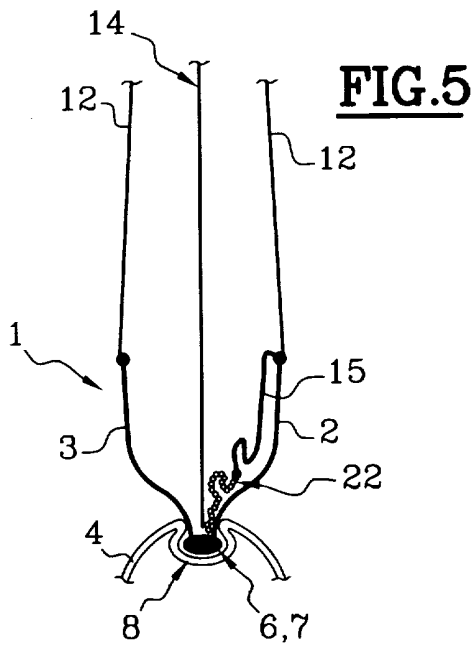
5.- Housse de grand voile selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce qu'elle comporte des structures de rigidification (9) sur la bordure longitudinale supérieure des panneaux latéraux (2, 3).

5 6.- Housse de grand voile selon la revendication 5, caractérisée en ce que les structures de rigidification (9) des bordures supérieures des panneaux latéraux (2, 3) consistent en un jonc rigide (10) inséré dans un ourlet (11).

10 7.- Housse de grand voile selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que les bordures inférieures des deux panneaux latéraux (2, 3) comportent un ourlet (6) dans lequel vient se loger un jonc longitudinal (7), lesquels jonc (7) et ourlet (6) viennent se verrouiller par coulissement dans une rainure longitudinale (8) aménagée sur la génératrice supérieure de la baume de mât (4).

1/2





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US 4 354 444 A (PURETIC) 19 octobre 1982 (1982-10-19)	1,4
Y	* colonne 2, ligne 62 - ligne 68; figures 1-4 *	2,3,5,6
Y	GB 2 195 111 A (DOYLE SAILMAKERS INC) 30 mars 1988 (1988-03-30)	2,3
	* colonne 2, ligne 17 - ligne 36; figures 1-6 *	
Y	FR 2 674 816 A (ELVSTROM SAILS) 9 octobre 1992 (1992-10-09)	5
A	* colonne 2, ligne 3 - ligne 24; figures 1-3 *	1
Y	US 4 745 871 A (WIEDER) 24 mai 1988 (1988-05-24)	6
A	* colonne 3, ligne 18 - ligne 39; figures 1-7 *	7
A	US 4 951 589 A (PFEFFER) 28 août 1990 (1990-08-28)	1-7
	* colonne 5, ligne 30 - ligne 45; figures 1-6 *	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.7)
		B63H
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
5 avril 2000		DE SENA HERNAND..., A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant

1